



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/054/A du 13/05/2026
Permission de voirie au 9 rue du
Bac à compter du 15/06/2026
pour une durée de 28 jours

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté en date du 12 mai 2026 présentée par ENEDIS – 23 Boucle du Ferronnier - 57100 THIONVILLE pour la réfection du poste EDF avec pose d'un poste électrique provisoire au 9 rue du Bac,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

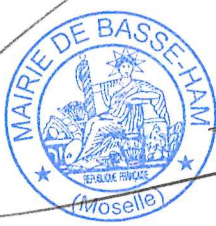
Article 1 : La société ENEDIS est autorisée à occuper le domaine public communal au 9 rue du Bac à compter du 15/06/2026 pour une durée de 28 jours pour la réfection du poste EDF avec pose d'un poste électrique provisoire.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société ENEDIS

Date de mise en ligne : 13/05/2026

 Le Maire,
Bernard VEINNANT